

Je crois aussi que si l'on assurait une protection et une rémunération suffisantes aux producteurs de fèves soya, il faudrait probablement consacrer 200,000 acres à ce genre de culture pour répondre aux besoins de notre marché national. En outre si l'on accordait aux producteurs de maïs une protection et une rémunération suffisantes pour les encourager à subvenir aux besoins de notre pays en maïs, comme le signale le secrétaire de la *Commercial Corn Growers*, M. Green, dans la lettre que je viens de citer, je crois qu'il serait possible d'affecter à la production du maïs une superficie supplémentaire de 200,000 acres de terre.

Vous vous rendez facilement compte, j'en suis sûr, monsieur le président, quels avantages il y aurait à soustraire ainsi à l'élevage des bovins, des porcs et de la volaille, ainsi qu'à la production des céréales et d'autres articles qui viennent maintenant en concurrence directe avec la production des cultivateurs d'autres régions du Canada, près de 410,000 acres des terres les plus fortement productives du Sud-ouest ontarien. L'effet d'une telle mesure sur les autres régions, vous en conviendrez, j'en suis sûr, serait avantageux. J'estime que si ces terres produisaient d'autres articles dont le Canada a un besoin reconnu, les autres régions du pays, qui semblent produire au delà des besoins de la population, en retireraient un avantage pécuniaire de plusieurs millions de dollars.

Pour ces raisons je prie le gouvernement et, en particulier, le ministre, d'examiner ces propositions avec la plus grande bienveillance: en premier lieu, que le maïs soit déclaré produit désigné sous l'empire de la loi sur la stabilisation des prix et qu'il devienne admissible au soutien des prix; en deuxième lieu, qu'une promesse d'aide soutenue soit donnée aux producteurs de maïs, de fèves soja et de betteraves à sucre afin de favoriser et de justifier un changement de la production de ces articles qui excèdent nos besoins et d'assurer que la production de ces trois produits réponde aux besoins de la population. A mon avis, un tel programme serait à l'avantage de bien des secteurs de l'agriculture, et tout apport de l'ensemble de la population répondrait à un besoin qui a déjà été établi.

**M. Best:** Monsieur le président, j'aimerais parler brièvement des porcs à l'occasion de ce crédit de l'agriculture. Comme le savent tous les honorables députés, c'est une ancienne industrie au Canada qui a une grande importance. C'est une industrie qui, à mon avis, est sujette à des fluctuations considérables et qui nous pose à bien des égards de nombreux problèmes auxquels nous cherchons une solution. La statistique relative à l'ensemble de

l'industrie nous révèle depuis quelques années, en 1958 par exemple, que c'est là une partie très importante de l'industrie agricole et qui joue depuis quelques années surtout un rôle important sur le marché de nos exportations agricoles.

Les questions que je désire étudier aujourd'hui sont celles qui sont venues à mon esprit et qui ont été portées à mon attention par diverses associations et par des particuliers à travers le Canada. Elles ont trait au régime actuel de primes du gouvernement et à la possibilité, et certes aussi au vif désir de bien des gens, qu'une plus grande différence soit établie entre les catégories de porcs A et B-1. De plus, en ma qualité de producteur de porcs je sais ce qui en est de nos stations de contrôle d'aptitudes, ou d'enregistrement supérieur des porcs au Canada, qui sont encombrées jusqu'à un certain point. Ma propre expérience de la situation a trait surtout à la station de Waterloo, Ontario, qui a été fort encombrée ces dernières années en particulier. Enfin, je veux souligner que nos marchés britanniques traditionnels pourraient peut-être nous être ouverts de nouveau, et je suis sûr que le ministre de l'Agriculture et son ministère étudient cette possibilité avec grand intérêt. Cela peut relever, en partie du moins, du ministère du Commerce et peut-être du ministère des Finances pour ce qui est des problèmes des devises, mais c'est un marché très alléchant dans certains cas, compte tenu des prix, naturellement, et de la situation des stocks au Canada.

Quatrièmement, je m'intéresse, comme tous les députés, au programme ministériel du soutien des prix du porc. Les observations et les propositions que le ministre a faites cet après-midi sont utiles. De fait, le 23 mars, le ministre a déclaré à la Chambre qu'on abaisserait le prix de soutien des porcs, qu'on envisagerait de façon différente l'aide de l'État aux éleveurs de porcs. J'avais des inquiétudes à propos de ces questions, moins au sujet des prix minimums qu'au sujet des contingents et des versements d'appoint, comme d'autres députés peut-être, et, je pense, l'explication fournie cet après-midi nous a beaucoup aidés.

J'aimerais évoquer brièvement l'importance de cette industrie. On peut consulter divers tableaux statistiques, par exemple en parcourant la *Revue d'actualités agricoles*, janvier 1959, pour savoir combien il y avait de porcs, quelle était la situation du marché en 1957 et en 1958. On voit que le 1<sup>er</sup> juin 1957 les fermes comptaient 4,857,000 porcs, et un an plus tard 6,164,000 porcs. En pourcentage, cette augmentation globale pour l'ensemble du Canada atteignait environ 26.9 p. 100, chiffre bien considérable; il en est résulté bien des problèmes qui, sans être